

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### Annexe 3 : Situation financière des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Depuis 2007, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) publie chaque année des indicateurs nationaux des services d'incendie et de secours (INSIS) calculés sur la base des informations opérationnelles, organisationnelles et financières recueillies auprès de chacun des SDIS. Il est à noter que les statistiques financières pour l'année 2016 ne sont pas encore parues.

L'analyse développée ci-dessous porte sur l'analyse des seuls indicateurs financiers (INSIS) de l'exercice 2016. Les ratios par habitant sont calculés en prenant en considération la population DGF des départements<sup>1</sup>.

#### I – Classement des SDIS

En 2016, le classement des SDIS a évolué<sup>2</sup>. Il est désormais effectué en fonction de la population municipale des départements, majorée d'un habitant par résidence secondaire et ne comprend désormais plus que 3 catégories A, B et C selon la répartition suivante :

- Catégorie A : population de référence supérieur ou égale à 900.000 habitants ;
- Catégorie B : population de référence supérieure ou égale à 400.000 habitants et inférieure à 900.000 habitants
- Catégorie C : population de référence inférieure à 400.000 habitants.

Les valeurs moyennes pour les catégories considérées sont les suivantes :

|                | Nb de SDIS | Population<br>INSEE | Contribution<br>en M€ | SPP                    | SPV                      |
|----------------|------------|---------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------|
| Catégorie A    | 20         | 1.323.388           | 104,09                | 1.025                  | 3.168                    |
| Catégorie B    | 37         | 604.452             | 43.56                 | 386                    | 2.180                    |
| Catégorie C    | 40         | 254.439             | 18,62                 | 147                    | 1.244                    |
| <b>SDIS 44</b> |            | <b>1.346.592</b>    | <b>99,65</b>          | <b>734<sup>3</sup></b> | <b>3.449<sup>3</sup></b> |

Source : DGSCGC – Les statistiques des services d'incendie et de secours édition 2017 données 2016

Le SDIS de Loire-Atlantique appartient à la catégorie A et est le 6<sup>ème</sup> département le plus peuplé.

<sup>1</sup> Population DGF : population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

<sup>2</sup> Précédemment, les SDIS étaient classés en 5 catégories de 1 à 5 en fonction de 4 critères : la population du département, le nombre de sapeurs-pompiers professionnels, le nombre de sapeurs-pompiers volontaires et le montant des contributions. Le SDIS 44 appartenait à la 1<sup>ère</sup> catégorie.

<sup>3</sup> Hors SSSM, les effectifs du SSSM (Professionnels et Volontaires) s'élèvent à 273

Il est à noter que les modifications apportées au classement des SDIS (passage de 5 à 3 catégories) ne permet pas de calcul d'évolution des moyennes par catégorie entre 2015 et 2016. Seules des évolutions sur les moyennes « France entière » peuvent être exploitées.

## II – Vue globale des finances des SDIS

En 2016, le budget global des SDIS s'élevait à 4,844 milliards d'euros (-1,4 % par rapport à 2015), mobilisé à plus de 85 % par la section de fonctionnement.

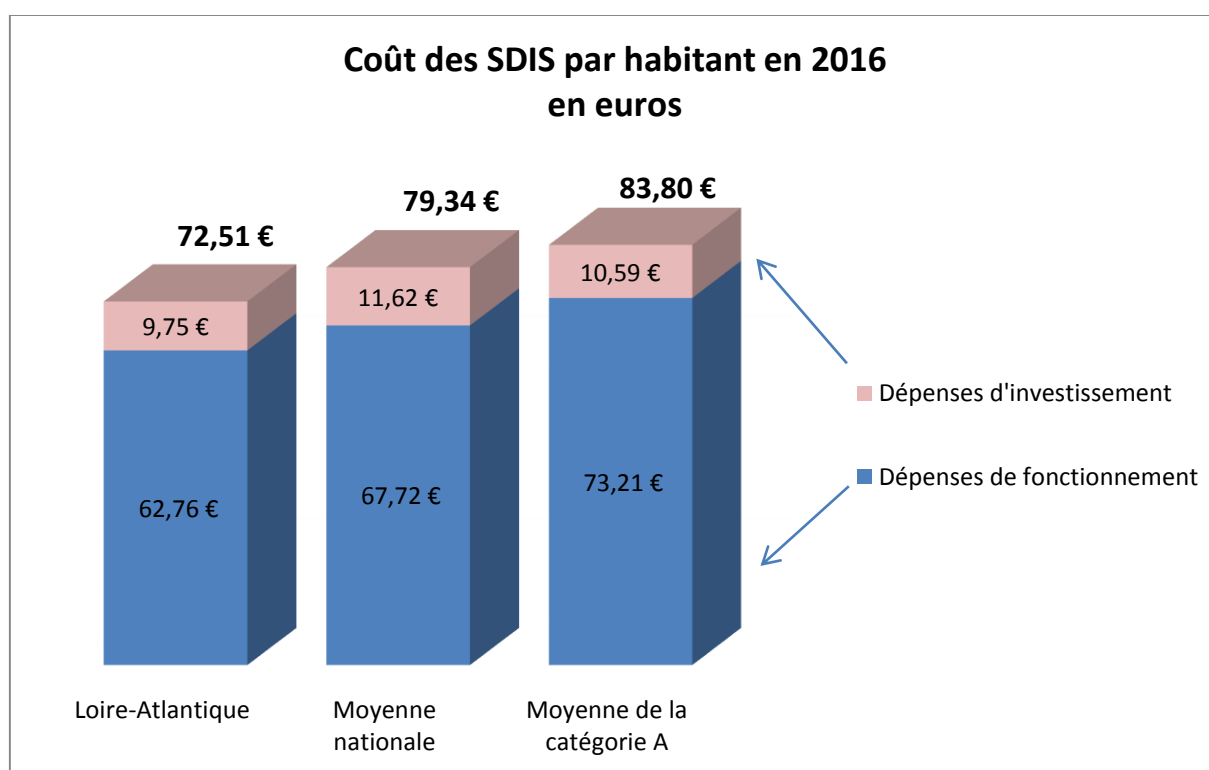
Les dépenses de fonctionnement ont diminué entre 2015 et 2016 de 0,6 %. Le financement des SDIS restait en revanche stable avec une évolution + 0,3 % entre 2015 et 2016.

## III – Le coût des SDIS par habitant

Il retrace la totalité des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement rapportée à la population DGF.

Pour les SDIS de la catégorie A, il s'établissait en 2016 à 84 euros alors qu'au niveau national, il s'élevait à 79 euros et enregistrait une réduction de 2,2 %.

Depuis 2010, le coût par habitant de la Loire-Atlantique se situe à des niveaux inférieurs à la moyenne nationale et à celle de sa catégorie (1<sup>ère</sup> catégorie jusqu'en 2015 et catégorie A à compter de 2016). Entre 2012 et 2016, il évolue en moyenne de - 1,9 % par an pour s'établir en 2016 à 72,51 euros.

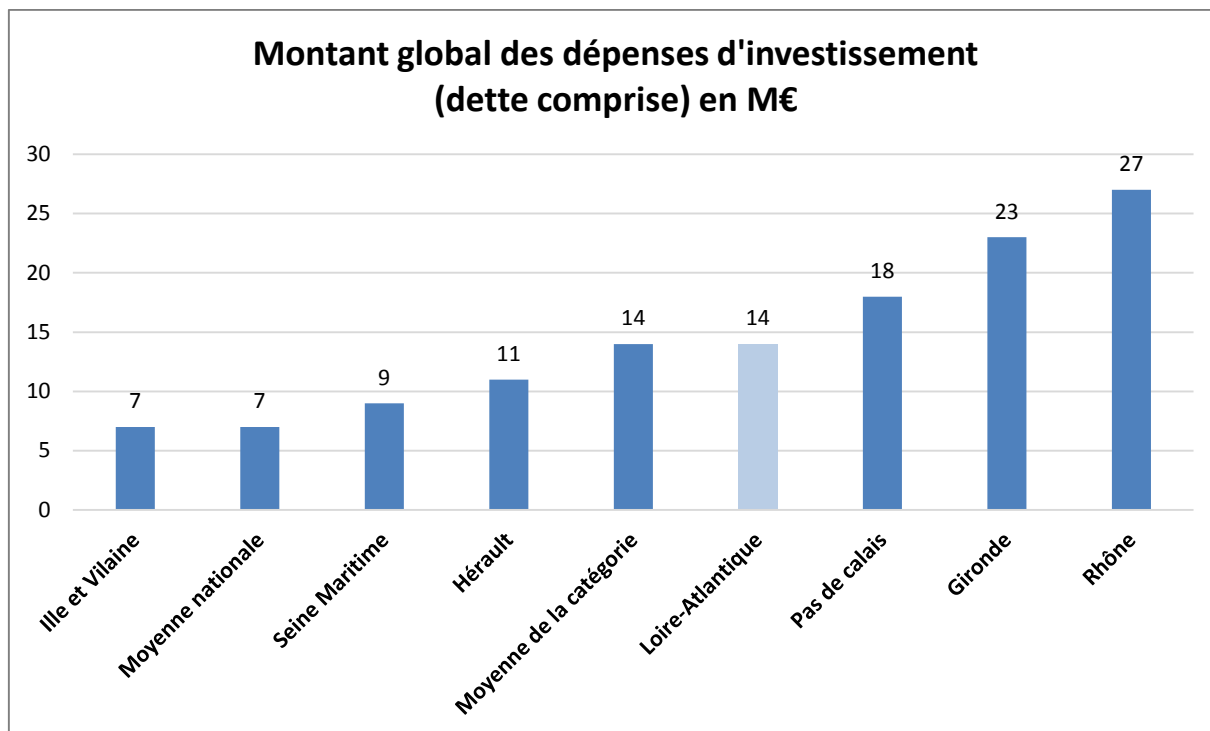


En Loire-Atlantique, la baisse du coût global par habitant est due à la fois à celle de l'investissement<sup>4</sup> et du fonctionnement.

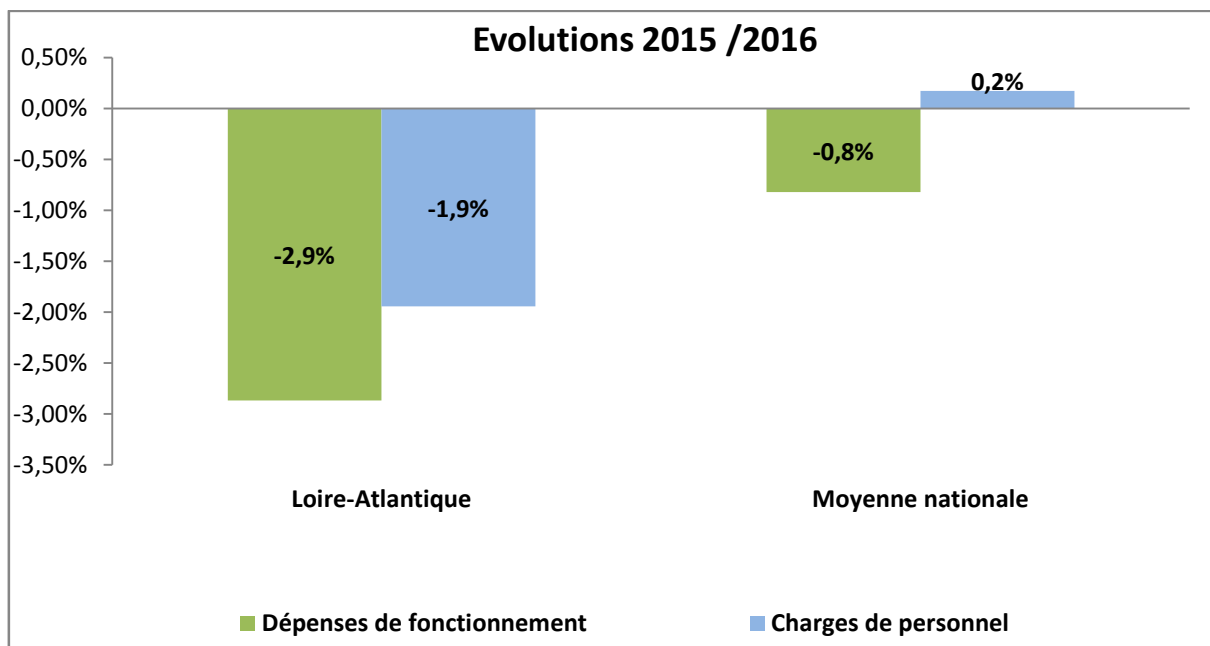
Le coût de l'investissement par habitant a diminué de plus de 8 % par an sur la période 2012 – 2016 (- 6,6 % pour la seule année 2016) et devient inférieur à 10,00 €. Parmi les SDIS de la catégorie A, le

<sup>4</sup> Dette comprise

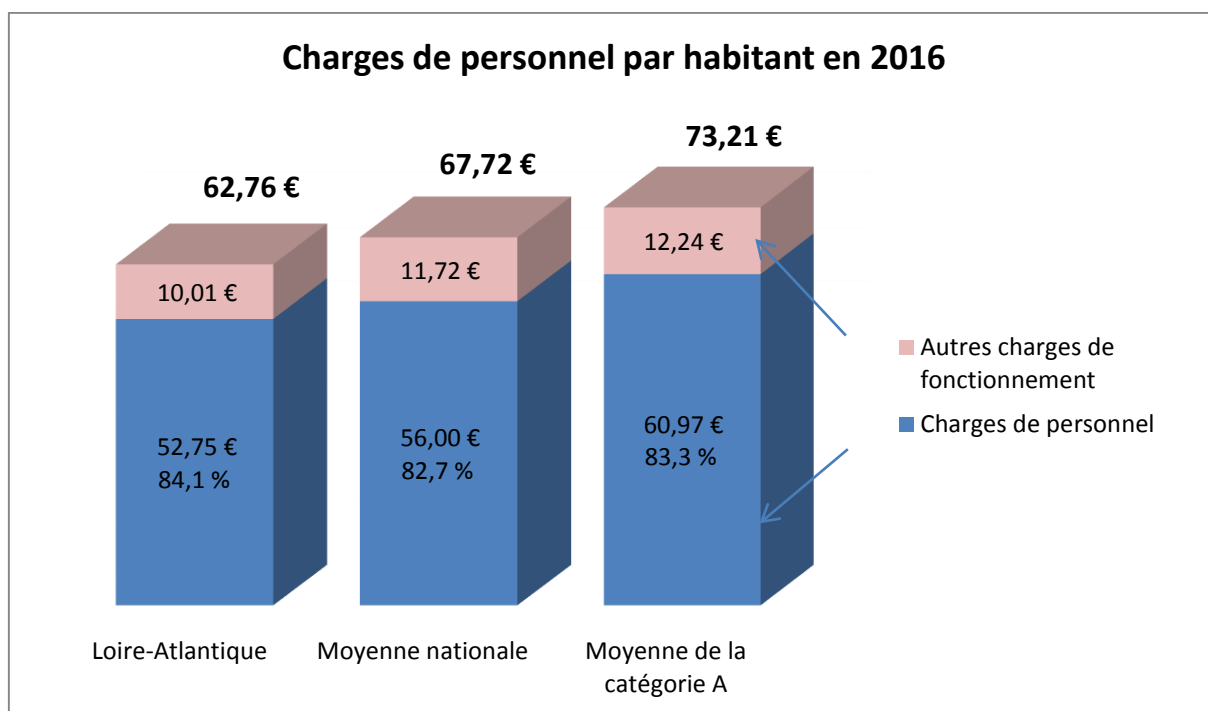
SDIS de Loire-Atlantique occupait la 8<sup>ème</sup> position des SDIS les plus investisseurs (dette comprise) avec un montant total de 14 millions d'euros, équivalent à la moyenne de la catégorie. Le SDIS du Rhône se trouvait en 1<sup>ère</sup> position (27 millions d'euros) et le SDIS du Val-d'Oise en dernière avec 6 millions d'euros. La moyenne nationale s'élevait quant à elle à 7 millions d'euros.



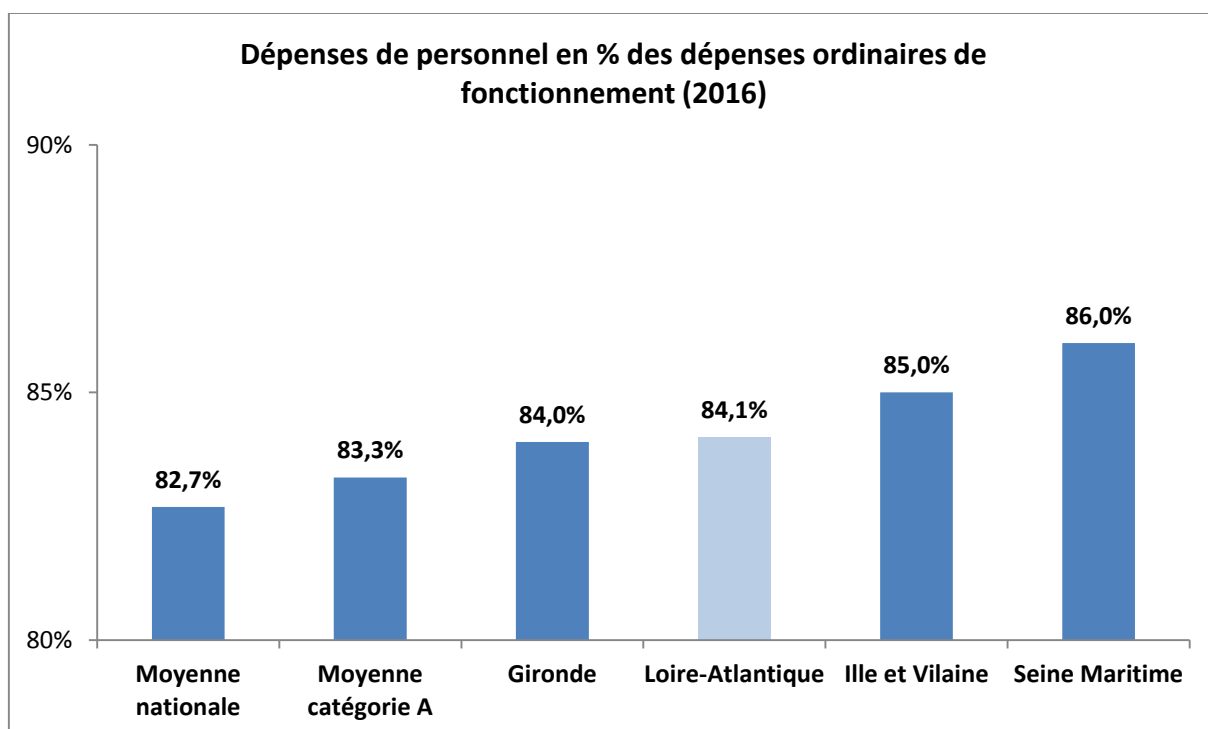
En 2016, le coût de fonctionnement par habitant de Loire-Atlantique diminuait de 2,9 %, la moyenne nationale de 0,8 %. Il était inférieur de 7,9 % à celui de la moyenne nationale et de 16,7 % à celui de la moyenne des SDIS de la catégorie A.



Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel par habitant de Loire-Atlantique se sont élevées à 52,75 € et ont diminué de 1,9 % par rapport à 2015 alors qu'elles restaient stables pour la moyenne nationale (+ 0,2 %).



En 2016, bien que leur part dans les dépenses de fonctionnement était supérieure à celle des moyennes nationale et de la catégorie A, les charges de personnel par habitant de Loire-Atlantique étaient inférieures de 6,2 % à celles de la moyenne nationale et de 15,6 % à celles de la moyenne des SDIS de la catégorie A.



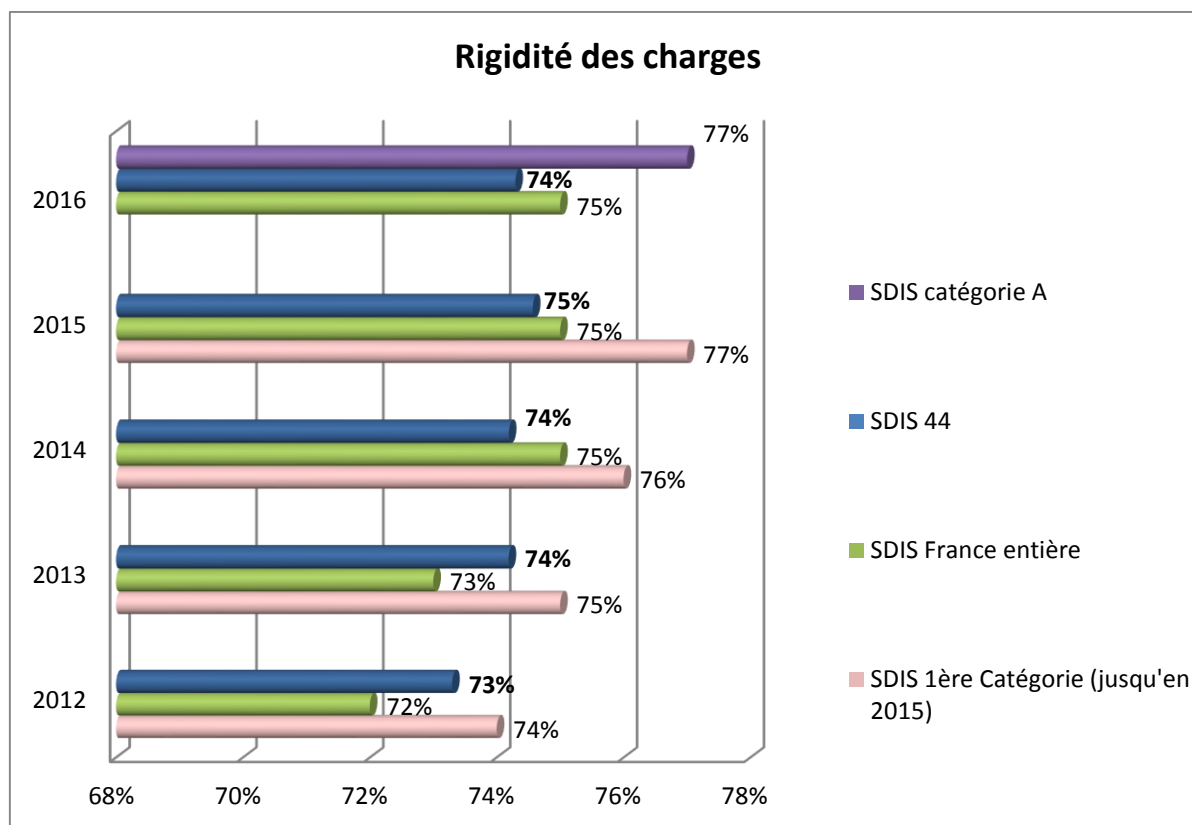
Les valeurs pour 2017 du SDIS de Loire-Atlantique et la variation par rapport à 2016 sont les suivantes :

- Coût global du SDIS par habitant = 72,18 € (- 0,5 %)
- Dépenses réelles d'investissement par habitant = 8,99 € (- 7,8 %)
- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant = 63,18 € (+ 0,7 %)
- Charges de personnel par habitant = 53,07 € (+ 0,6 %)

#### IV – La rigidité des charges

Cet indicateur permet d'évaluer le poids relatif de certaines dépenses difficilement compressibles (charges de personnel et frais financiers). Il met ainsi en évidence l'absence de marge de manœuvre en fonctionnement lorsque le ratio est élevé.

Au niveau national, cet indicateur a connu une grande stabilité jusqu'en 2013 (73 %) mais s'est depuis dégradé pour atteindre 75 % des produits réels de fonctionnement. Pour les SDIS de la catégorie A, il s'établit en 2016 à 77 %. En Loire-Atlantique, plus élevé que la moyenne nationale jusqu'en 2013, il enregistre également une légère dégradation mais dans des proportions moindres et devient avec 74 % inférieur à celui de la France entière et de sa catégorie.



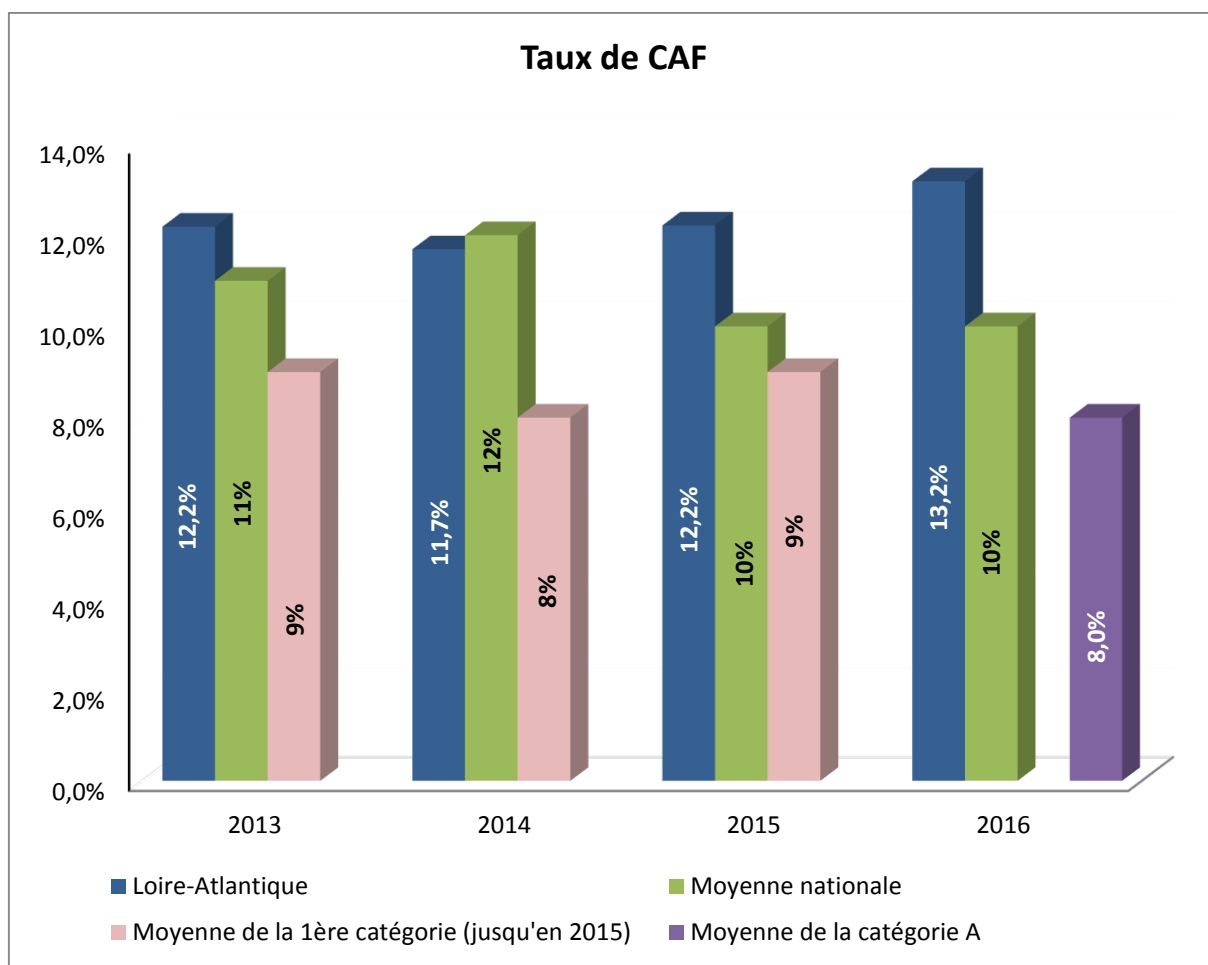
Pour 2017, le taux de rigidité des charges du SDIS de Loire-Atlantique reste stable à 74,5 %.

#### V – Le taux d'épargne brute ou taux de CAF

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels sur les charges réelles de fonctionnement. Elle sert en priorité au remboursement de la dette, le solde étant destiné au financement des dépenses d'équipement.

Le taux de CAF permet de connaître la part de la CAF dans le total des produits de fonctionnement réels et de déterminer ainsi le taux d'épargne du SDIS.

En progression jusqu'en 2014, la moyenne nationale est depuis 2015 retombée au niveau constaté en 2012 soit 10 %. Le taux de CAF des SDIS de la catégorie A est très largement en dessous de la barre des 10 %. La valeur de cet indicateur pour le SDIS de Loire-Atlantique reste stable aux environs de 12 % et progresse même jusqu'à 13 % en 2016.



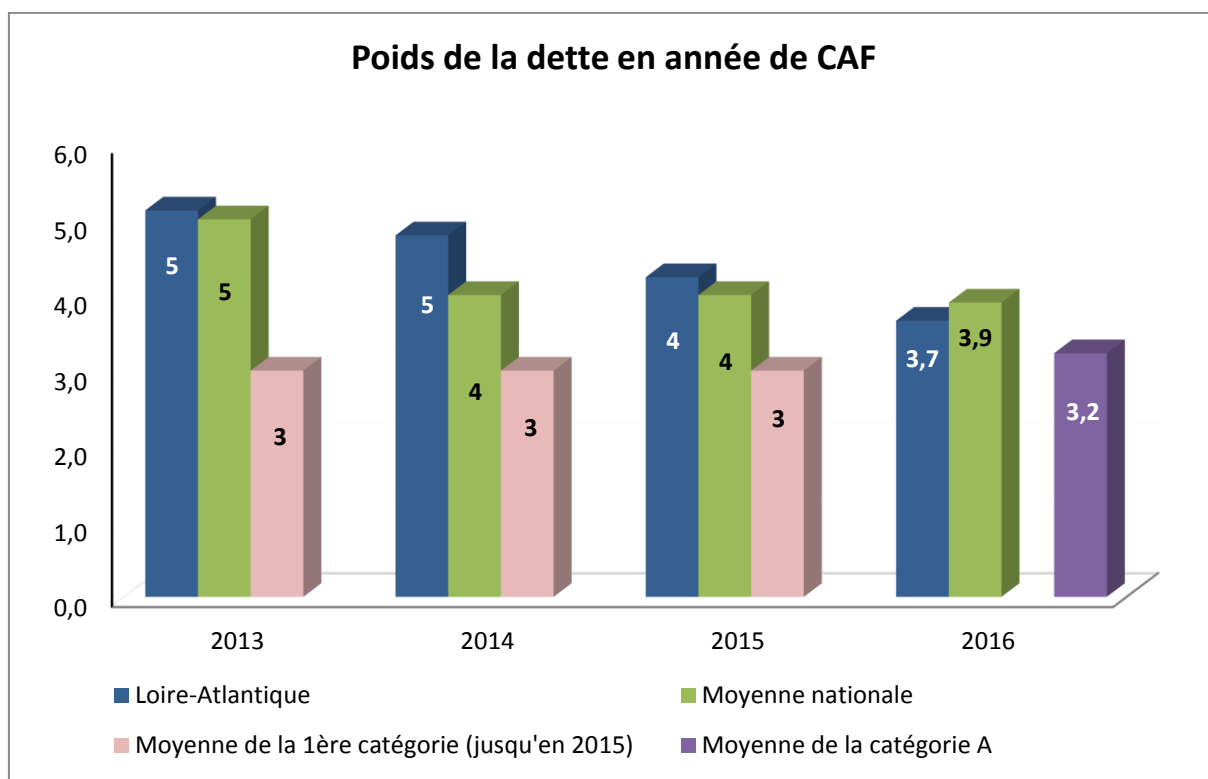
Pour 2017, le taux de CAF de la Loire-Atlantique connaît un retour à sa valeur de 2015 et s'élève à 12,2 %.

## VI – La capacité de désendettement

Ce ratio permet d'apprécier le niveau d'endettement et la solvabilité du SDIS, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de l'excédent dégagé en exploitation. Il exprime le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette.

Durant de nombreuses années, le SDIS de Loire-Atlantique a présenté un ratio bien supérieur aux moyennes nationale et de sa catégorie. Cette situation trouvait son explication dans l'effort d'équipement réalisé depuis 2004 et dans le mode de financement des investissements qui n'est pas identique dans tous les SDIS. De même, le transfert du patrimoine des communes et EPCI aux SDIS ne s'est pas déroulé partout de la même façon. En Loire-Atlantique, il s'est accompagné de la reprise par le SDIS de la dette y afférent (18 millions d'euros).

Gage de l'amélioration de la situation d'endettement du SDIS de Loire-Atlantique, sa capacité de désendettement diminue chaque année. Cette situation est révélatrice d'un taux d'épargne stable et d'un désendettement massif (- 33 millions d'euros en 2018 depuis 2010). La capacité de désendettement du SDIS de Loire-Atlantique est même en 2016 devenue inférieure à la moyenne nationale. Elle reste toutefois supérieure à la moyenne de sa catégorie.



En 2017, la capacité de désendettement du SDIS se maintient à 3,7 années d'épargne brute.

L'analyse conjuguée du taux de CAF et de la capacité de désendettement du SDIS 44 montre que, comparativement aux autres SDIS, c'est l'encours de dette qui apparaît élevé et non la CAF qui serait insuffisante.

Il ressort que le coût du SDIS de Loire Atlantique est inférieur aux SDIS comparables dans quasiment tous les domaines. La qualité de gestion est un facteur qui contribue à ce résultat puisque la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a attribué la note de 20 sur 20 pour l'exécution des opérations comptables de l'exercice 2016 du SDIS.